

BRUTAL-MR JACK – 0 MG**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial: BRUTAL-MR JACK – 0 MG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Pour utilisation dans les cigarettes électroniques uniquement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Just Juice

Orchard Farm, Ratten Lane

PR25 5TH

United Kingdom

Courriel:: info@just-juice.com

Téléphone: +44(0) 1772 611955

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'urgence: +44(0) 1772 611955– Mon to Fri 9:00am to 5:00pm

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS) – voir section 11

Le mélange n'est pas classé.

Note: Pour le texte complet des phases: Voir Partie 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement CE n° 1272/2008 (CLP/GHS)

UFI

Mention d'avertissement Aucun

Pictogramme Aucun

Mentions de danger

Aucun

Conseils de prudence

Conseils de prudence– Général

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence – La prévention

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

Contient:

Déclaration EUH:

EUH208 Contient 1-méthoxy-4-[prop-1(trans)- ényl]benzène Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

- Les substances de ce mélange ne répondent pas aux critères PBT / vPvB de l'annexe XIII de REACH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Beschreibung des Gemischs

Nom chimique	N° CAS	N° EC	Wt %	Classification selon le (CE) 1272/2008	Pictogramme
Glycérol	56-81-5	200-289-5	50-<75	Aucune Classification	Aucun
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	25-<50	Aucune Classification	Aucun
1-méthoxy-4-[prop-1(trans)- ényl]benzène	4180-23-8	224-052-0	< 0.2	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3; H412	GHS07

BRUTAL-MR JACK – 0 MG

éthanol	64-17-5	200-578-6	< 3.0	Flam. Liq. 2, H225	GHS02
---------	---------	-----------	-------	--------------------	-------

Remarques: Pour le libellé des phrases de risque répertoriées, voir la section 16).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Notes générales**

Ne pas laisser une personne affectée sans soin. Retirer la victime de la zone dangereuse. Maintenir la victime au chaud, au calme et couverte. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, demander un avis médical. Si la personne est inconsciente, la placer en position de sécurité. Ne rien faire

En cas d'inhalation

Assurer sa propre sécurité tout en soustrayant à l'exposition. Si les symptômes s'aggravent, il faut obtenir un examen médical. En cas d'inconscience, vérifier la respiration et procéder à une respiration artificielle si nécessaire. Peut irriter la membrane et le système respiratoire. L'inhalation prolongée des émanations peut causer l'inflammation des poumons.

En cas de contact de la peau

Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact le cas échéant et si c'est faisable. Rincer en continue. Passer sous l'eau au moins 10 mn en maintenant les paupières ouvertes.

En cas d'ingestion

Si la personne est consciente, laver la bouche avec de l'eau. Ne rien donner oralement à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les effets immédiats peuvent survenir peu après l'exposition (notamment si d'importantes quantités ont été ingérées ou respirées).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

La neige carbonique ou polymère; la poudre chimique sèche. Un jet d'eau peut servir à refroidir les surfaces exposées au feu ou le feu lui-même, si le risque de propagation du feu est très faible.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet. d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des vapeurs / gaz dangereux peuvent se produire: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Rester dans la zone de danger uniquement avec un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air en circulation. Refroidir les récipients en danger avec de l'eau pulvérisée à une distance sûre. Éliminez les vapeurs qui s'échappent avec de l'eau. Faites attention au flashback. Empêcher l'eau d'extinction d'incendie de pénétrer dans les eaux de surface, les eaux souterraines et le sol. Évitez tout contact avec la peau en portant des vêtements de protection appropriés et en gardant une distance de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les vapeurs, émissions ou gaz. Porter une protection respiratoire S'assurer d'une ventilation suffisante. Évacuer le personnel vers une zone sûre. Éliminer tous les foyers. Vêtir une tenue de protection adéquate. Ne pas manipuler le produit sans tenue de protection adéquate Voir Partie 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer l'échantillon dans une grande quantité d'eau puis absorber la flaque sans un tissu ou une terre sèche ou un matériau absorbant inerte (en fonction de la taille de la flaque). Après nettoyage de la flaque, laver son emplacement à grande eau. Traiter les déchets comme déchets toxiques. Les conserver dans un conteneur spécial, fermé.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter d'autre rejet s'il est sûr d'agir ainsi. Ne pas laisser le produit entrer en contact avec des gouttes. Le produit contient de la nicotine et peut présenter un risque pour les animaux aquatique s'il est rejeté en grande quantité.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Respectez les mesures de protection prévues aux sections 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

BRUTAL-MR JACK – 0 MG

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation ou diffusion de brumes dans l'air. Rend la surface touchée glissante. S'assurer qu'il y a suffisamment d'aération sur le site.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit froid, sec et ventilé. Garder les conteneurs bien fermés. Protéger contre des températures froides, le gel, la lumière directe du soleil ou les températures chaudes. Le stockage idéal se situe entre 20 et 25°.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Conserver si possible dans l'emballage d'origine. Autres conteneurs appropriés: Tonneaux acier; conteneurs alu, en verre et en polyéthylène à haute densité. Certains scotchs et plastiques (polyéthylène à faible densité) sont attaqués par le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs nationales limites

Limites d'exposition au travail (Limite d'exposition professionnelle)

Pays	Substance	N° CAS	Valeur limite - 8 heures (TWA)		Valeur limite - brève (STEL)	
			ppm	mg/m3	ppm	mg/m3
FR	Glycérol	56-81-5	-	10	-	-
GB	Propylène glycol	57-55-6	150	474	-	-
FR	éthanol	64-17-5	1000	1920	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Dispositifs de contrôle technique appropriés**

Ausreichende Belüftung des Bereichs sicherstellen.

Protection des yeux/du visage

Sicherheitsschutzbrille (lösemittelbeständig). Sicherstellen, dass die Augendusche leicht erreichbar ist.

Protection de la peau**Protection des mains**

Porter des gants appropriés résistant aux liquides et aux produits chimiques. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la directive UE 89/686 / CEE et à la norme EN 374 qui en dérive.

type de matière: Nitrile or butyl rubber

épaisseur: 0.4 mm

Temps de percée: ~ 150 min

Autres**Protection respiratoire**

Pas nécessaire dans des conditions d'utilisation normales avec une ventilation normale. Il faut éviter la formation de brumes ou de fumées. Une protection respiratoire doit être utilisée s'il y a un risque de fumée ou de brume. Filtre à particule classe P1 (EN143). Masque à gaz/vapeur Type A: Vapeurs organiques (EN 141).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utilisez des conteneurs appropriés pour éviter la contamination de l'environnement. Empêcher l'entrée dans les égouts ou les eaux de surface et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Odeur	: charakteristisch
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Schmelzpunkt/Gefrierpunkt	: Aucune donnée disponible

BRUTAL-MR JACK – 0 MG

Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair (°C)	: > 65 °C
Taux d'évaporation	: Négligeable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité(s)	: Soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau (Glycérol)	: -1.75 at 25 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau (Propylène glycol)	: -1.07 at 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau (Nicotine)	: 1.17 at 18 °C
Température d'auto-inflammabilité (°C)	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: viskos
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de transport et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. Le produit est hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une réaction ne se produira pas dans des conditions normales de transport et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur: les surfaces chaudes; les foyers; les flammes; les charges statiques; l'air moisi; l'humidité; les moisissures.

10.5. Matières incompatibles

Les acides forts; les bases fortes; les agents d'oxydation forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En feu, il émet du dioxyde de carbone/du monoxyde de carbone et de l'acroléine. En feu, peut libérer des fumées irritantes et âcres.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****toxicité aiguë: Mélanges**

Il n'y a aucun résultat toxicologique pour le mélange.

Toxicité aiguë: composants du mélange

Nom de la substance	N° CAS	toxicité aiguë		
		Oral (LD50)	Dermal (LD50)	Inhalation (LC50)
Glycérol	56-81-5	Rat: 27,200 mg/kg	Cochon d'Inde: 56,750 mg/kg	-
Propylène glycol	57-55-6	Rat: 22 000 mg/kg bw	Lapin: 20,800 mg/kg bw	-
1-méthoxy-4-[prop-1(trans)- ényl]benzène	4180-23-8	Souris: > 2 000 mg/kg bw	-	Rat: >5.1 mg/L
éthanol	64-17-5	Rat: 10470 mg/kg	-	Rat: 125mg/l 4h

corrosion cutanée/irritation cutanée

BRUTAL-MR JACK – 0 MG

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique (STOT-SE)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (STOT-RE)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité: Mélange**

Il n'y a aucun résultat toxicologique pour le mélange.

Toxicité aiguë: composants du mélange

Nom de la substance	N° CAS	Toxicité à court terme		Toxicité à long terme	Toxicité pour
		Poisson (LC50)	Invertébrés aquatiques (EC50/LC50)	Invertébrés aquatiques (EC10, LC10 or NOEC)	Algues et cyanobactéries (EC50)
Glycérol	56-81-5	54000 mg/l-96 h	1 955 mg/L-48h	-	2 900 mg/L-28 d
Propylène glycol	57-55-6	40613 mg/l-96 h	18 340 mg/L-96h	13 020 mg/L-7d	19 000 mg/L-96h
1-méthoxy-4-[prop-1(trans)- ényl]benzène	4180-23-8	7 mg/L-96h	6.82 mg/L-48h	2.81 mg/L	9.57 mg/L
éthanol	64-17-5	11200 mg/L-96 h	5 012 mg/L	9.6 mg/L-10d	275 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité des composants du mélange

Nom de la substance	N° CAS	processus	Taux de dégradation	temps
Propylène glycol	57-55-6	Consommation d'oxygène	106.80%	28 d
Propylène glycol	57-55-6	Evolution du CO2	81.70%	28 d
1-méthoxy-4-[prop-1(trans)- ényl]benzène	4180-23-8	Evolution du CO2	0.91	28 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

BRUTAL-MR JACK – 0 MG

Les données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange:

Nom de la substance	N° CAS	BFC	Log KOW	BOD5/COD
Glycérol	56-81-5		-1.75 at 25 °C and pH 7.4	
Propylène glycol	57-55-6		-1.07 at 20 °C	
1-méthoxy-4-[prop-1(trans)-ényl]benzène	4180-23-8		3.39 at 25 °C and pH-7	
éthanol	64-17-5		-0.35 at 20 °C	

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances de ce mélange ne répondent pas aux critères PBT / vPvB de l'annexe XIII de REACH

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

De très petites quantités une fois diluées peuvent être versées dans les papiers fournies. Les quantités importantes ne doivent être envoyées qu'à des sociétés agréées.

Opérations de récupération

Aucune information disponible actuellement.

Gestion de l'emballage:

Les conteneurs contaminés peuvent être traités comme déchets domestiques, une fois lavés et nettoyés à l'eau. Par endroit, les conteneurs et les emballages doivent être recyclés par un entrepreneur agréé (selon la réglementation nationale ou locale).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR/RID: -

IMDG: -

IATA: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: Pas un bien dangereux

IMDG: Pas un bien dangereux

IATA: Pas un bien dangereux

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: -

IMDG: -

IATA: -

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID: -

IMDG: -

IATA: -

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID: -

IMDG Marine polluant

IATA: -

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a pas d'informations supplémentaires.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable..

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Regulation (EU) 2015/830

CLP Regulation 1272/2008 / EK

BRUTAL-MR JACK – 0 MG

REACH Regulation 1907/2006 / EC

Council Directive 98/24 / EC of 7 April 1998 on the Protection of Health and Safety

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été faite par le fournisseur pour cette substance ou ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abbreviations and Acronyms**

Abbr.	: Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	: Toxicité aigüe
BOD	: Demande d'oxygène biologique
CAS	: Chemical Abstract Service (Numéro de service du résumé chimique)
CLP	: Règlement CE n°1272/2008 relatif la classification de l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges
CMR	: Carcinogène, mutagène ou affectant la reproduction
DMEL	: Derived Minimal Effect Level (Degré minimal d'effet dérivé)
DNEL	: Derived No-Effect Level (Degré de non effectivité dérivé)
DOC	: Dissolved Organic Carbon (Carbone organique dissous)
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Eye Dam.	: lésions oculaires graves
GHS	: Système harmonisé général de la classification et de l'identification des produits chimiques.
IATA	: International Air Transport Association (Association du transport aérien international)
IMDG	: International Maritime Dangerous Goods (Marchandises dangereuses maritimes internationales)
LogKOW	: n-Octanol/eau
PNEC	: Predicted No-effect Concentration (Prédiction de non-effet de la concentration)
RID	: Livraison internationale de biens dangereux par train
Skin Corr.	: corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STEL	: Short-Term Exposure Limit (Limite d'exposition brève)
TOC	: Total Organic Carbon (Carbone organique total)
TWA	: Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
WEL	: Workplace Exposure Limit (Limites d'expo au travail)

Liste des codes de danger et des mentions de danger

H300	: Mortel en cas d'ingestion.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	: Mortel par contact cutané.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H331	: Toxique par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.

BRUTAL-MR JACK – 0 MG

- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H371 : Risque présumé d'effets graves pour les organes
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclaration légale

Les informations fournies dans cette feuille de données de sécurité sont justes/précises et représentent les meilleures données disponibles pour nous -et nous nous y fions- au moment de la publication. Ces informations sont données de bonne foi sans représenter ou inclure une garantie implicite ou explicite concernant leur justesse et exactitude, et nous n'assumons aucune responsabilité du fait de leur utilisation.